Produit par

Une vision globale de la prévention!

Fiche de Données de Sécurité

VERNIS DE CONVERSION BLANC FINI SATINÉ

1. Identification

Nom du produit	VERNIS DE CONVERSION BLANC FINI SATINÉ		
Code du produit	450-0008		
Autres moyens d'identification	WHITE SATIN CONVERSION VARNISH.		
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Vernis.		
Fabricant	GEMINI INDUSTRIES, INC. 2300 Holloway Drive El Reno, OK 73036 USA Tél. 1-800-262-5710 Téléc. 1-405-262-9310 www.gemini-coatings.com		_____
Numéro de téléphone en cas d'urgence	INFOTRAC 800-535-5053 En dehors des É-U, appelez à frais virés: 1-352-323-3500 (Français & Anglais) 24 heures Réponse sur les matières dangereuses (HAZMAT) et aide sur la fiche signalétique: EMI 800-510-8510		

2. Identification des dangers

Résumé	DANGER! LIQUIDE INFLAMMABLE! TOXIQUE! Irritant pour la peau, les yeux et les voies respiratoires. Nocif par ingestion, par inhalation, et par absorption par la peau. Peut causer une dépression du système nerveux central. Peut causer une réaction allergique respiratoire. Peut causer le cancer par inhalation. Contient une substance susceptible d'endommager l'organe cible, d'après des données obtenues sur des animaux. Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche de données de sécurité (FDS). Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Après usage, se laver les mains avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

SIMDUT 2015/OSHA HCS 2012/SGH

Liquides inflammables (Catégorie 2)
Toxicité aiguë, orale (Catégorie 4)
Toxicité aiguë par inhalation (Catégorie 4)
Irritation cutanée (Catégorie 2)
Irritation oculaire (Catégorie 2A)
Sensibilisation respiratoire (Catégories 1)
Mutagénicité sur les cellules germinales (Catégories 2)
Cancérogénicité (Catégories 1A)
Toxicité pour la reproduction (Catégories 2)
Toxicité pour la reproduction (Catégorie supplémentaire pour les effets sur ou via l'allaitement)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique, Effets narcotiques (Catégorie 3)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée (Catégorie 2)

DANGER
H225 : Liquide et vapeurs très inflammables
H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H350 : Peut provoquer le cancer
H302+H332 : Nocif en cas d'ingestion ou par inhalation
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
H315 : Provoque une irritation cutanée
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges
H341 : Susceptible d'induire des anomalies génétiques
H361 : Susceptible de nuire à la fertilité ou au foetus
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H362 : Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel
P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261 : Éviter de respirer les brouillards, vapeurs et aérosols.
P263 : Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse ou pendant l'allaitement.
P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.
P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P301+P330+P331+P310 : EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau et du savon ou se doucher si nécessaire.
P332+P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P342+P311 : En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P321 : Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370+P378 : En cas d'incendie : utiliser de la mousse chimique, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.
P403+P235+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.
P501 : Éliminer le contenu et le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	**CAS**	**Teneur en % en masse**
Dioxyde de titane	13463-67-7	10 - 30 %
Xylène	1330-20-7	7 - 13 %
Acétate de butyle normal	123-86-4	7 - 13 %
Urée polymérisée avec le formaldéhyde, isobutylé	68002-18-6	7 - 13 %
Toluène	108-88-3	7 - 13 %
Alcool éthylique (Éthanol)	64-17-5	5 - 10 %
Alcool isobutylique	78-83-1	1 - 5 %
Éthylbenzène	100-41-4	1 - 5 %
Formaldéhyde	50-00-0	0.1 - 1 %

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Éviter de se toucher les yeux avec des parties de corps contaminées. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie oculaire	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau. Retirer les lentilles de contact. Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Soulever les paupières pour rincer correctement. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau et donner 1 à 2 verres d'eau. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
Autre	Aucune information disponible.
Symptomes	Aucune information disponible.
Note au médecin	Traiter les symptômes.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Extincteurs de classe B. poudres chimiques sèches, dioxyde de carbone (CO_2), mousse anti-alcool, Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit.
Dangers spécifiques du produit	NFPA : Liquide inflammable Classe IB. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent voyager jusqu'à une source d'ignition éloignée. Peut être enflammé par la chaleur, une étincelle, une flamme ou de l'électricité statique. Ne pas appliquer sur des surfaces chaudes. Le contact avec des comburants forts peut provoquer un incendie. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produira et le contenant pourrait éclater. Dégage des vapeurs toxiques sous conditions de feu.
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
Précautions spéciales pour les pompiers	Le jet d'eau risque de propager davantage le feu. Les brouillards d'eau sont préférables si l'eau doit être utilisée. Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher l'entrée dans les égouts et autres endroits fermés. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Retirer les sources d'ignition. Bien aérer l'endroit. Demeurer le dos contre le vent du déversement. Assurez-vous d'avoir un extincteur d'incendie près de vous. Arrêter la fuite si cela est possible de le faire sans risques. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) et mettre dans un contenant de récupération approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Terminer le nettoyage en lavant à l'eau et au savon la surface contaminée.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éteindre toute lumière pilote, flammes, four, radiateur, moteur électrique, équipement de soudure et toutes autres sources d'ignition. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Mettre les contenants à la terre (ground) ou à la masse lors des transvasements de grande quantité (20 litres et plus). Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Les conteneurs de ce produit peuvent être dangereux même vides. Comme les contenants vides contiennent des résidus du produit (vapeur, liquide), toutes les précautions de danger mentionnées dans cette fiche doivent être respectées. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Le stockage et la manutention doivent respecter le Code des liquides inflammables et combustibles NFPA 30 et le Code national de prévention des incendies-Canada (CNPI). NFPA : Liquide inflammable Classe IB. Conserver dans un contenant bien fermé et proprement étiquetés dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Entreposer à l'écart des matières comburantes et de toute substance incompatible (voir partie 10).
Température de stockage	10 à 25°C (50 à 77°F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Éthylbenzène : 800 ppm. Xylènes : 900 ppm. Formaldéhyde : 20 ppm. Alcool éthylique : 3300 ppm. Toluène : 500 ppm. Alcool isobutylique : 1600 ppm. Acétate de butyle normal : 1700 ppm. Dioxyde de titane : 5000 mg/m3.

Dioxyde de titane	VEMP (8h)	Poussière totale		10 mg/m^3	AB , ACGIH, BC, ON, RSST
Xylène	VECD		150 ppm		ACGIH , BC, ON
			150 ppm	651 mg/m^3	AB , RSST
	VEMP (8h)		100 ppm		ACGIH , BC, ON
			100 ppm	434 mg/m^3	AB , RSST
Toluène	VEMP (8h)		20 ppm		ACGIH , BC, ON
			50 ppm	188 mg/m^3	AB , RSST
Acétate de butyle normal	VECD		200 ppm		ACGIH , ON
			200 ppm	950 mg/m^3	AB , RSST
	VEMP (8h)		20 ppm		BC
			150 ppm		ACGIH , ON
			150 ppm	713 mg/m^3	AB , RSST
Alcool éthylique (Éthanol)	VECD		1000 ppm		ACGIH , BC, ON
	VEMP (8h)		1000 ppm	1880 mg/m^3	AB , RSST
Éthylbenzène	VECD		125 ppm	543 mg/m^3	AB , RSST
	VEMP (8h)		20 ppm		ACGIH , BC, ON
			100 ppm	434 mg/m^3	AB , RSST
Alcool isobutylique	VEMP (8h)		50 ppm		ACGIH , BC, ON
			50 ppm	152 mg/m^3	AB , RSST
Formaldéhyde	Plafond		0.3 ppm	0.37 mg/m^3	ACGIH
			1 ppm		BC

		1 ppm	1.3 mg/m^3	AB
		1.5 ppm		ON
		2 ppm	3 mg/m^3	RSST (C2, EM, RP)
	VECD	1 ppm		ON
	VEMP (8h)	0.3 ppm		BC
		0.75 ppm	0.9 mg/m^3	AB

Contrôles d'ingénierie appropriés	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.
Mesures de protection individuelle	
Yeux	S'il y a risque de contact avec les yeux, porter des lunettes anti-éclaboussures.
Mains	Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les sécher. Avant utilisation, l'usager devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. S'il y a risque de contact avec le liquide, utiliser des gants de nitrile ou de néoprène. Les gants jetables de Nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jetez-les après usage unique.
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Porter un tablier synthétique, au besoin, pour empêcher le contact prolongé ou répété avec la peau.
Voies respiratoires	Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvé par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit bas ou fermé et pour un facteur de protection (FPC) maximum de 10 fois la limite d'exposition, porter un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques. Pour un FPC maximum de 100 fois la limite d'exposition, porter un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques.
Pieds	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide	**Inflammabilité**	Inflammable.
Couleur	Blanc	**Limite d'inflammabilité**	1.7 à 7.6%
Odeur	Odeur de solvant	**Point d'éclair**	5.6°C (42.1°F)
Seuil olfactif	N.Dis.	**Température d'auto-inflammation**	N.Dis.
pH	S.O.	**Sensibilité aux charges électrostatiques**	Oui
Point de fusion	N.Dis.	**Sensibilité aux chocs et/ou à la friction**	N.Dis.
Point de congélation	N.Dis.	**Densité de vapeur**	>1 (Air = 1)
Point d'ébullition	125°C (257°F)	**Densité relative**	1.138 kg/L (Eau = 1)
Solubilité	Non	**Coefficient de partage n-octanol/eau**	N.Dis.
Taux d'évaporation	> Acétate de butyle	**Température de décomposition**	N.Dis.
Tension de vapeur	N.Dis.	**Viscosité**	N.Dis.

% de volatilité	60.25%	**Masse moléculaire**	S.O.

N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune information disponible.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les flammes et les étincelles. Éviter le contact avec les substances incompatibles.
Matériaux incompatibles	Oxydants forts, bases fortes, acides minéraux, acides forts.
Produits de décomposition dangereux	En combustion : oxydes d'azote, oxydes de carbone (CO, CO2).

11. Données toxicologiques

Mesures numériques de la toxicité	Dioxyde de titane	Ingestion	>10000 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	>6.82 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	>10000 mg/kg	Lapin	DL50
	Acétate de butyle normal	Ingestion	10768 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	>32.5 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	>17600 mg/kg	Lapin	DL50
	Toluène	Ingestion	5600 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	30.2 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	12600 mg/kg	Lapin	DL50
	Urée polymérisée avec le formaldéhyde, isobutylé	Ingestion	>5000 mg/kg	Rat	DL50
		Peau	>5000 mg/kg	Lapin	DL50
	Xylène	Ingestion	3523 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	27.6 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	3200 mg/kg	Lapin	DL50
	Alcool éthylique (Éthanol)	Ingestion	7060 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	39 mg/l/4h	Souris	CL50
		Peau	20000 mg/kg	Lapin	DL50
	Alcool isobutylique	Ingestion	2460 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	19.2 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	3400 mg/kg	Lapin	DL50
	Éthylbenzène	Ingestion	3500 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	17.3 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	15380 mg/kg	Lapin	DL50
	Formaldéhyde	Ingestion	42 mg/kg	Souris	DL50
		Inhalation	250 ppm/4h	Rat	CL50
			414 ppm/4h	Souris	CL50
		Peau	270 mg/kg	Lapin	DL50
Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalation, ingestion.				

Effets retardés, immédiats et chroniques	**Voie oculaire**	Peut causer une irritation des yeux. Peut causer une sensation de brûlure.
	Voie cutanée	Peut causer une légère irritation de la peau. Le contact prolongé et répété peut causer un assèchement de la peau et des gerçures. Le contact sur une grande surface de la peau pendant plusieurs heures peut causer l'absorption de quantités dangereuses du produit.
	Voie respiratoire	L'inhalation excessive est nocive. Peut causer une légère irritation des voies respiratoires supérieures. Une haute concentration peut causer une dépression du système nerveux central caractérisé par des maux de tête, des étourdissements, des nausées, de la fatigue, de la somnolence, de l'inconscience. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition. L'exposition prolongée peut causer des dommages au foie, aux reins, aux poumons et au système hématopoïétique (formation du sang).
	Voie orale	Nocif si ingéré. Peut causer une irritation gastro-intestinale avec nausées et vomissements. Contient une substance susceptible d'endommager l'organe cible, d'après des données obtenues sur des animaux.
	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Les solutions aqueuses de formaldéhyde causent de la sensibilisation cutanée. Cependant, le formaldéhyde ne cause pas de sensibilisation cutanée lorsqu'il se trouve sous forme gazeuse. Le formaldéhyde peut provoquer des crises d'asthme à cause d'une sensibilisation allergique des voies respiratoires.
	Classification CIRC / NTP	**Nom chimique** **CIRC** **NTP** Dioxyde de titane 2B - Éthylbenzène 2B - Formaldéhyde 1 R CIRC : 1- Cancérogène; 2A- Probablement cancérogène; 2B- Peut-être cancérogène. NTP : K- Reconnu comme étant cancérogène; R- Raisonnablement soupçonné comme étant cancérigène.
	Cancérogénicité	Contient des traces (>0.1%) de formaldéhyde (CAS no. 50-00-0) lequel est classifié cancérigène chez l'humain (CIRC, groupe 1). Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition. Si le matériau doit être séché et poncé par l'utilisateur, le risque d'inhalation de poussières augmentera, en conjonction avec le risque de cancer.
	Mutagène	Le formaldéhyde a démontré des résultats positifs de mutagénicité selon des tests avec des cellules somatiques in vivo (SIDS).
	Toxicité sur la reproduction	Le toluène présente un risque de toxicité sur le développement basé sur l'étude sur des animaux. Une étude épidémiologique (1992) a été réalisée chez des femmes exposées uniquement au toluène dans une usine. Un premier groupe était exposé à des concentrations ambiantes de 50 à 150 ppm et le second à des concentrations de 0 à 25 ppm. La comparaison avec un groupe contrôle a permis de montrer un taux d'avortements spontanés significativement plus élevé chez les femmes exposées aux concentrations plus élevées que chez celles du groupe peu ou pas exposé. L'exposition excessive au xylène peut affecter le développement du foetus chez les animaux de laboratoire par inhalation pendant la grossesse.
	Immunotoxicité	Aucune information disponible.
Effets d'interaction	Aucune information disponible pour ce produit.	
Autres informations	Organes cibles : le système nerveux central, les reins, le foie, les poumons. le système respiratoire, le système hématopoiétique (formation du sang). L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) par inhalation du mélange a été calculée comme étant supérieure à 10 mg/L/4h, mais inférieure à 20 mg/L/4h. Cette valeur est classifiée par le SGH : Toxicité aiguë par inhalation (Catégorie 4). L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) orale du mélange a été calculée comme étant supérieure à 300 mg/Kg mais inférieur à 2000 mg/Kg. Cette valeur est classifiée par le SGH : Toxicité aiguë, orale (Catégorie 4). L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) cutanée du mélange a été calculée comme étant supérieure à 2000 mg/Kg. Cette valeur n'est pas classifiée selon le SIMDUT et par OSHA HCS 2012.	

12. Données écologiques

Toxicité écologique	N.Dis. CL50 N/Av.
Persistance	Aucune information disponible pour ce produit.
Dégradabilité	Aucune information disponible pour ce produit.
Potentiel de bioaccumulation	Aucune information disponible pour ce produit.
Mobilité dans le sol	Aucune information disponible pour ce produit.
Autres effets nocifs	Aucune information disponible pour ce produit.

13. Données sur l'élimination

Contenant	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Les résidus de peinture, y compris les laques, les teintures, les shellacs, les vernis, les solvants et diluants pour peintures, peuvent être retraités partout où il y a un programme de récupération. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN 1263
Désignation officielle de transport de l'ONU	PEINTURES
Dangers environnementaux	Ce matériau n'est pas répertorié comme un polluant marin.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Aucune information disponible.
TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)	
Classe(s) relative(s) au transport	Classe 3
Groupe d'emballage	II
IMO/IMDG - Transport Maritime International	
Classification	Réglementé UN 1263. PEINTURES. Classe 3, GE II.
IATA - Association Aérienne internationale de Transport	
Classification	Réglementé UN 1263. PEINTURES. Classe 3, GE II.

La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.

15. Informations sur la réglementation

Autres réglementations	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE : - Toxic Substance Control Act (TSCA) : Tous les ingrédients sont répertoriés dans l'inventaire TSCA. - EPCRA Section 313 Toxic Chemicals : Éthylbenzène (CAS no. 100-41-4). Xylènes (CAS no. 1330-20-7). Toluène (CAS no. 108-88-3). Formaldéhyde (CAS no. 50-00-0). - Californie Proposition 65 : Contient un ou des ingrédients qui peuvent causer le cancer selon l'état de la Californie. Formaldéhyde (CAS no. 50-00-0). Éthylbenzène (CAS no. 100-41-4). Dioxyde de titane (CAS no. 13463-67-7). Contient un ou des ingrédients reconnus dans l'État de Californie pour causer des malformations congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction. Toluène (CAS no. 108-88-3). CANADA : - Canada LIS et LES : Tous les ingrédients sont répertoriés dans l'inventaire de la Liste intérieure des substances (LIS). - Inventaire national des rejets de polluants du Canada (INRP) : Éthylbenzène (CAS no. 100-41-4). Xylènes (CAS no. 1330-20-7). Alcool éthylique (CAS no. 64-17-5). Formaldéhyde (CAS no. 50-00-0). Alcool isobutylique (CAS no. 78-83-1). Toluène (CAS no. 108-88-3). Acétate de butyle normal (CAS no. 123-86-4).
	SIMDUT 1988 B2 D2A D2B Classe B2 : Liquides inflammables Classe D2A : Matières très toxiques ayant d'autres effets Classe D2B : Matières toxiques ayant d'autres effets **HMIS** **NFPA**

16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)	GEMINI INDUSTRIES, INC. 2015-04-16
Version	02
Autres informations	DATE DE LA PREMIÈRE VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ : 2014-04-15 CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 02 : sections 3, 8, 11 et 15. RÉFÉRENCES : - Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, http://hazmap.nlm.nih.gov/index.php

- NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards, Centers for Disease Control and Prevention, NIOSH Publications, 2007, http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html
- IPCS INCHEM, Chemical Safety Information from Intergovernmental Organizations, Canadian Centre for Occupational Health and Safety (CCOHS), Copyright International Programme on Chemical Safety (IPCS), http://www.inchem.org
- Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), http://www.reptox.csst.qc.ca
- OECD Existing Chemicals Database, Chemicals Screening Information DataSet (SIDS) for High Volume Chemicals, UNEP publications, http://webnet.oecd.org/HPV/UI/Search.aspx

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
AIHA: American Industrial Hygiene Association
HMIS: Hazardous Materials Identification System
NFPA: National Fire Protection Association
OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)
NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health
NTP: National Toxicology Program
RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé
SGH: Système général harmonisé
SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)
VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.